



Mes droits au cas de divorce

Par **espoir**, le **09/03/2010** à **21:29**

Bonjour ;
Je suis mariée depuis 8 ans, ma vie de couple est un enfer permanent (violences morales, injures, menaces,...).
Je vis avec un mari alcoolique et agressif
Au cas de divorce quels sont mes droits sachant que j'ai pas d'enfants et sans travail depuis mon mariage.
Je compte sur votre aide dans ma détresse.
Merci à vous
Amitié

Par **Rory**, le **11/03/2010** à **21:42**

ça dépend des circonstances.
Mais vous pourriez demander un divorce pour faute vue l'attitude de votre époux.
Peut être pourriez vous toucher une prestation compensatoire.
Vous pourriez garder aussi la jouissance du logement que vous occupez.
Mais cela dépend vraiment des circonstances.
Allez voir un avocat.

Par **Patricia**, le **12/03/2010** à **12:30**

Bonjour,
Sans ressource, vous pourriez prétendre à l'AJ (aide juridictionnelle).
Le dossier est à retirer au greffe de votre tribunal.
Vous êtes complètement désemparée...
Si une aide vous est nécessaire pour le remplir ou entreprendre ces démarches, consultez le service social de votre mairie pour demander un rendez-vous avec une des assistantes sociales.
Les consultations sont gratuites sur rendez-vous. Expliquez lui bien tous vos problèmes, elle vous conseillera et vous guidera.

Par **espoir**, le **14/03/2010** à **17:53**

Bonjour ;
Je vous remercie pour votre aide.
Je suis vraiment désespérée et angoissée j'ai peur de contacter les administrations concernées et que mon mari soit au courant.
Je préfère avoir des informations utiles avant d'entreprendre quoi que ce soit.
Merci encore

Par **espoir**, le **14/03/2010** à **17:58**

Bonjour Rory ;
Merci infiniment pour votre réponse vous savez j'ai pas envie de contacter un avocat pour le moment j'aimerais bien savoir si j'ai le droit à une pension compensatoire ou non.
C'est le facteur financier qui me bloque.
Merci encore

Par **Rory**, le **15/03/2010** à **16:48**

En cas de divorce, vous aurez droit à une prestation compensatoire si le prononcé du divorce cause une disparité dans les conditions de vie respectives des époux. Autrement dit, vous étiez habitué à un certain train de vie et vous allez le perdre avec le divorce.
En l'espèce, c'est le cas puisque vous avez arrêté depuis votre mariage (8 ans sans travail - difficulté à trouver du travail après le divorce).
Il y aurait donc disparité dans les conditions de vie entre vous et votre mari.
Vous auriez certainement droit à une prestation compensatoire.
Mais, c'est sous réserve des ressources et biens de votre époux.

Par **espoir**, le **16/03/2010** à **12:45**

Bonjour ;
C'est très aimable et touchant votre aide.
Concernant les ressources de mon mari il a une grande maison, 3 voitures et il touche une retraite de 2 800 euros.
Je crois que j'ai le droit à un minimum pour vivre au cas de divorce sinon c'est pas juste c'est même cruel.
J'ai tout quitté par Amour pour le suivre comme ferait n'importe quelle femme au monde je vois pas pourquoi la loi me laisserait sans rien aujourd'hui après 8 ans de mariage si je peux pas supporter la méchanceté de l'autre où sont les droits de l'homme ?
Merci et j'espère que j'abuse pas de votre gentillesse mais je suis seule et perdue, je viens de loin aussi c'est ça dont mon mari profite.
Amitiés

Par **Rory**, le **18/03/2010** à **11:20**

Au regard du train de vie de votre mari, vous devriez avoir droit à une prestation compensatoire.
Mon conseil est de prendre un avocat (faites appel à l'aide juridictionnelle, si vous n'avez pas de ressources), surtout si vous êtes seule face à votre mari.
D'autant que la procédure risque d'être longue, douloureuse et compliquée (votre mari prendra sûrement un avocat et des coups bas risquent d'être portés. Il faut que vous soyez en mesure de

riposter).rnrnBon courage à vous